



Objet : Actualités sociales

Lettre ESE 8 octobre 2021 : En plein débat sur la grande Sécu et alors que le HCAAM finalise ses travaux sur l'actualisation « Régime Obligatoire – Régime Complémentaire », l'Institut SAPIENS exprime son avis, dans un document intitulé : le «100% Sécu et « cornériser » les complémentaires santé sur le petit risque. Oser une nouvelle complémentarité entre la Sécurité Sociale et les Complémentaires Santé ».

Jean-Louis David (président de Denas Médical Assistance) Josette Guéniau (directrice de l'observatoire santé innovation, Institut Sapien) et Erwann Tison (directeur des études de l'Institut) :

« L'ambition de créer une « Grande Sécu ou de déléster les complémentaires Santé à la prise en charge des risques lourds se ferait à rebours des différents changements de paradigme au sein de la Santé, notamment en ce qui concerne le financement de l'hospitalisation programmée et des soins pour les personnes en ALD ».

Il faut préconiser une « révision du partage des dépenses et des investissements les plus lourds et les plus nécessaires ». Il faut redonner au contrat responsable sa « véritable vocation d'origine, la contribution efficiente et solidaire à l'accès à la santé, en l'adaptant aux principaux enjeux d'aujourd'hui.

Il est à regretter l'accélération de la « cornérisation » des complémentaires dans la prise en charge des petits risques. « Les complémentaires santé ont vocation à être des cofinanceurs des risques lourds ».

Les ECHOS 8 octobre 2021 : Un nouvel ouvrage : « La valeur du Service Public ». Il s'agit d'une critique des tentatives de modernisation du Service Public.

La CROIX 8 octobre 2021 : Le régime AGIRC/ARRCO a souffert du COVID. En 2020, le déficit est de 4,8 milliards d'euros.

Les ECHOS 8 octobre 2021 : Il y aura un gel partiel des pensions complémentaires pour 13 millions de retraités à l'AGIRC/ARRCO. Avec la reprise, le décrochage des retraités par rapport aux actifs va, à nouveau, s'accroître ces prochaines années.

Les ECHOS 8 octobre 2021 : Crédits d'investissement médico-sociaux du « Ségur de la Santé » : sur 2,1 milliards d'euros, 990 millions iront à la rénovation des EHPAD. La priorité n'est pas d'ouvrir de nouvelles places mais de privilégier le maintien à domicile.

Brigitte Bourguignon : « au sein des EHPAD, les chambres ne doivent plus ressembler à des chambres, mais à un vrai logement. Il faut mettre fin aux chambres doubles » .... »Les EHPAD devront s'ouvrir sur l'extérieur. Ils pourront ainsi soutenir le maintien des personnes âgées à domicile ».

HOSPIMEDIA 14 octobre 2021 : Dix-sept ans après son lancement, la Charte Romain Jacob rejoint l'Assurance Maladie. Dans la Charte, 7000 signataires s'engagent à « promouvoir la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement aux personnes

handicapés ». Désormais, un Conseil National est mis en place. Il est présidé par Thomas Fatome, directeur général de la CNAM et Pascal Jacob, président de l'association handidactique.

Lettre ESE 15 octobre 2021 : Le prochain plan santé au travail devrait mettre l'accent sur les actions de prévention. Le secrétaire d'Etat chargé de la Santé au Travail estime judicieux d'aller vers une « lecture par territoire et bassin d'emploi de l'accidentologie, à la fois en taux de fréquence et en taux de gravité ». Pour lui, « ce sont des orientations qui peuvent être ciblées et partagées par les partenaires sociaux ».

CAPITAL 16 octobre 2021 : Laurent Pietraszewski : « Avec la réforme de la Santé au Travail, on pose le cadre pour éviter aux salariés d'avoir à abandonner leur activité ». Le 2 août dernier, la loi pour « renforcer la prévention en Santé au Travail a été publiée au Journal Officiel.

AEF Info 19 octobre 2021 : Selon un nouveau sondage publié par le cercle de l'Epargne, près de 51% des français seraient défavorables à tout nouveau projet de réforme passant par une mesure d'âge, qu'il s'agisse d'un report de l'âge légal ou d'allongement de la durée de cotisation. 64% des sondés estiment nécessaire de réformer en profondeur. En matière de dépendance, il n'y a pas consensus.

VDN 19 octobre 2021 : D'ici à 2050, le besoin de services à la personne devrait bondir de 35%.

Les ECHOS 12 octobre 2021 : La formidable hypocrisie des retraites à la française : le pouvoir d'achat des retraités baisse systématiquement chaque année, depuis 7 ans. Or, quand les finances répondent aux sondeurs sur les moyens d'équilibrer les régimes de retraite, ils ne prônent pratiquement jamais la baisse des pensions.

Lettre ESE 14 octobre 2021 : Au cours de l'université de rentrée de l'EN3S (Ecole nationale Supérieure de Sécurité Sociale), Franck Van Lennep, directeur de la Sécurité Sociale a évoqué le scénario d'une Grande Sécu dans le cadre des travaux du HCAAM : « pendant la crise avec toutes les prises en charge à 100%, on a vu que c'était plus facile d'avoir un seul assureur ... Derrière ce débat de la Grande Sécu, il faut se demander si au fond la valeur ajoutée des complémentaires est suffisants par rapport à ce que ça nous coûte. Il n'y a pas d'équivalent en Europe, ... payer deux fois pour une même prestation, cela ne va pas de soi »..... « Qu'est ce qui légitime aujourd'hui, le fait qu'il y ait deux assureurs sur une même prestation ? »

CHALLENGES 20 octobre 2021 : Selon un rapport de l'OCDE, les retraites et la santé pèseront plus sur les budgets à long terme que le COVID 19. Les pays vont être confrontés à la hausse des coûts liés au vieillissement de la population et de ceux des prix des Services Publics. Pour atténuer les futures pressions budgétaires il faut augmenter le taux d'emploi, éliminer les départs à la retraite anticipée, maintenir l'âge effectif de départ à la retraite.

SNFOCOS : Le 13 juillet 2021, un avenant modifiant l'accord du 24 décembre 1993 relatif aux régimes de retraite complémentaire et de prévoyance des personnels du Régime Général a été signé majoritairement par les organisations syndicales (Ce régime concerne les salariés inscrits en 1993, à la disparition de la CPPOSS). Le texte prévoit un plancher de revalorisation annuelle : la retraite différentielle, servie ou à servir, sera revalorisée chaque année d'au moins 1% (davantage si la valeur du point AGIRC/ARRCO évolue de plus de 1% d'une année sur l'autre). Cette mesure a un effet rétroactif en prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En outre, à compter de juillet 2021, les prestations servies au titre du différentiel sont versées au 5<sup>ème</sup> jour et non plus au 10<sup>ème</sup> jour ouvré.